



Les plus beaux patrimoines
se façonnent dans l'exigence

Titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance

Cet instrument financier est une alternative à un placement risqué en actions.

- **Distributeurs** : Legal & General (France) – Legal & General Bank (France)
- **Émetteur** : SG Issuer⁽¹⁾, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois
Garantie de formule donnée par : Société Générale⁽²⁾
Le souscripteur supporte le risque de crédit de l'Émetteur et du Garant du remboursement.
- **Durée d'investissement conseillée** : 6 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé)
Le souscripteur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance ou, selon le cas, de remboursement anticipé.
- **Période de commercialisation** : du 7 octobre 2013 au 2 décembre 2013 (inclus)
Le montant de l'émission étant limité, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 2 décembre 2013.
- **Éligibilité** : contrat d'assurance vie, contrat de capitalisation et/ou compte-titres
Dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.

(1) Filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale

(2) Notations de crédit : Moody's A2, Standard & Poor's A, en vigueur au moment de l'impression de cette brochure.
Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.



LEGAL & GENERAL OPPORTUNITÉ EUROPE 2013 est destiné aux investisseurs :

- qui désirent s'exposer aux marchés actions de la zone Euro au travers d'un produit lié à l'évolution positive ou négative de l'indice Euro Stoxx 50® dividendes non réinvestis (l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes distribués par les valeurs le composant).
- qui acceptent de supporter un risque de perte en capital partielle ou totale si l'indice Euro Stoxx 50® a enregistré, à l'échéance, une baisse de plus de 40% par rapport à son niveau d'origine.
- qui acceptent en contrepartie d'une protection du capital en cas de baisse de l'indice jusqu'à 40%, un plafonnement des gains en cas de forte hausse des marchés actions de la zone Euro (soit un Taux de Rendement Annuel brut maximum de 8,15%⁽¹⁾).
- qui souhaitent bénéficier d'un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement de l'année 2 à 5, si la performance de l'indice Euro Stoxx 50® est positive ou nulle depuis le lancement, à l'une des dates de constatation annuelle⁽²⁾.
- qui souhaitent profiter d'un objectif de gain fixe plafonné à 8,55% par année écoulée tant que l'indice Euro Stoxx 50® enregistre une performance positive ou nulle depuis le lancement à l'une des dates de constatation annuelle.

*N.B. : les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale de Legal & General Opportunité Europe 2013, soit 1 000 €. Les montants de remboursement et taux de rendement annuel présentés dans cette brochure sont bruts, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant du remboursement. Les calculs sont effectués pour une détention à la date d'échéance ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas de vente du titre avant ces dates (ou en cas d'arbitrage, de rachat, de dénouement par décès du contrat), le taux de rendement peut être supérieur, inférieur voire négatif. **L'intégralité du montant remboursé par anticipation ou à l'échéance est versée dans le compte-titres, le contrat d'assurance vie ou le contrat de capitalisation dans lequel est acquis le produit, selon les conditions et modalités précisées dans le cadre de l'enveloppe d'investissement choisie.***

*Les titres de créance Legal & General Opportunité Europe 2013 peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques de Legal & General Opportunité Europe 2013 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.***



MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

À la date de constatation initiale, le 2 décembre 2013, on observe le niveau de l'indice Euro Stoxx 50® et on le retient comme niveau d'origine.

ANNÉES 2 À 5 : MÉCANISME DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ

À l'issue de chaque année, de la 2^{ème} à la 5^{ème} année, à la date de constatation annuelle⁽²⁾, on observe à nouveau le niveau de l'indice :

- Si à cette date, l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus, un mécanisme de remboursement anticipé avec gain est automatiquement activé. Le produit s'arrête et l'investisseur reçoit⁽¹⁾, à la date de remboursement anticipé⁽²⁾ :
Le capital initial⁽¹⁾ + un gain de 8,55% par année écoulée
Soit un taux de rendement brut annualisé de 8,15%⁽¹⁾ à 7,35%⁽¹⁾ selon l'année de remboursement.
- Sinon, le produit continue.

ANNÉE 6 : MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

Si le produit dure jusqu'à l'échéance des 6 ans, on observe une dernière fois le niveau de l'indice à la date de constatation finale (le 2 décembre 2019) :

- Si, à cette date, l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus, l'investisseur bénéficie du remboursement avec gain. Il reçoit⁽¹⁾, le 5 décembre 2019 :
Le capital initial⁽¹⁾ + un gain de 8,55% par année écoulée = 151,3% du capital,
Soit un taux de rendement brut annualisé de 7,13%⁽¹⁾.
- Si l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine, mais que la baisse n'excède pas 40%, alors l'investisseur bénéficie d'une protection du capital. Il reçoit⁽¹⁾, le 5 décembre 2019 :
L'intégralité du capital initial⁽¹⁾,
Soit un taux de rendement brut annualisé nul⁽¹⁾.
- Si l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine et que la baisse excède 40%, alors l'investisseur subit une perte en capital. Il reçoit⁽¹⁾, le 5 décembre 2019 :
Le capital initial diminué de la baisse de l'indice par rapport à son niveau d'origine.
La perte peut aller jusqu'à la totalité du capital, dans le cas où l'indice cède la totalité de sa valeur.

(1) Hors frais et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant du remboursement. Toute sortie anticipée en dehors des dates de remboursement se fera à un niveau dépendant notamment de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice Euro Stoxx 50®, des taux d'intérêt, de la volatilité et des spreads de crédit) et pourra donc entraîner une perte en capital non mesurable a priori.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 6 pour le détail des dates.

(3) La Valeur Finale de l'indice à l'échéance est déterminée en pourcentage de sa valeur initiale.



UN MÉCANISME SIMPLE ET CONNU À L'AVANCE

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

EXEMPLE :

Investissement initial entre le 7 octobre 2013 et le 2 décembre 2013 :

100 000€

Niveau de l'indice Euro Stoxx 50® le 2 décembre 2013 :

2 900 points (hypothèse)

1^{er} anniversaire : 2 décembre 2014

▶ Le produit continue quelle que soit l'évolution de l'indice

2^{ème} anniversaire : 2 décembre 2015

Indice Euro Stoxx 50® ≥ 2 900 points

▶ Remboursement anticipé : capital + (2 x 8,55%) = 117,1% du capital⁽¹⁾ (taux de rendement brut annualisé : 8,15%⁽¹⁾)

Indice Euro Stoxx 50® < 2 900 points

▶ Le produit continue

3^{ème} anniversaire : 2 décembre 2016

Indice Euro Stoxx 50® ≥ 2 900 points

▶ Remboursement anticipé : capital + (3 x 8,55%) = 125,7% du capital⁽¹⁾ (taux de rendement brut annualisé : 7,86%⁽¹⁾)

Indice Euro Stoxx 50® < 2 900 points

▶ Le produit continue

4^{ème} anniversaire : 4 décembre 2017

Indice Euro Stoxx 50® ≥ 2 900 points

▶ Remboursement anticipé : capital + (4 x 8,55%) = 134,2% du capital⁽¹⁾ (taux de rendement brut annualisé : 7,60%⁽¹⁾)

Indice Euro Stoxx 50® < 2 900 points

▶ Le produit continue

5^{ème} anniversaire : 3 décembre 2018

Indice Euro Stoxx 50® ≥ 2 900 points

▶ Remboursement anticipé : capital + (5 x 8,55%) = 142,8% du capital⁽¹⁾ (taux de rendement brut annualisé : 7,35%⁽¹⁾)

Indice Euro Stoxx 50® < 2 900 points

▶ Le produit continue

6^{ème} anniversaire : 2 décembre 2019

Indice Euro Stoxx 50® ≥ 2 900 points

▶ Remboursement à l'échéance : capital + (6 x 8,55%) = 151,3% du capital⁽¹⁾ (taux de rendement brut annualisé : 7,13%⁽¹⁾)

Indice Euro Stoxx 50® < 2 900 points et
Indice Euro Stoxx 50® ≥ 1 740 points

▶ Remboursement à l'échéance = capital⁽¹⁾ (taux de rendement brut annualisé nul⁽¹⁾)

Indice Euro Stoxx 50® < 1 740 points

▶ Remboursement à l'échéance < 60% du capital⁽¹⁾ (perte en capital partielle ou totale)

N.B. : 1 740 points = 2 900 - (40% x 2 900)

(1) Hors frais et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant du remboursement. Toute sortie anticipée en dehors des dates de remboursement se fera à un niveau dépendant notamment de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice Euro Stoxx 50®, des taux d'intérêt, de la volatilité et des spreads de crédit) et pourra donc entraîner une perte en capital non mesurable a priori.



ILLUSTRATIONS

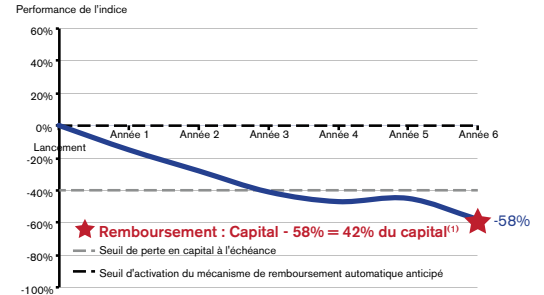
Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE

Marché fortement baissier à horizon 6 ans

- De l'année 2 à 5, l'indice clôture, à chaque date de constatation annuelle, en baisse par rapport à son niveau d'origine. Le produit continue donc jusqu'à l'échéance.
- La 6^{ème} année, l'indice clôture à la date de constatation finale en baisse de 58% par rapport à son niveau d'origine, soit en dessous du seuil de protection du capital. L'investisseur récupère donc à l'échéance le capital - 58% = **42% du capital⁽¹⁾** et subit une perte en capital.
- Le taux de rendement brut annualisé est égal à -13,44%⁽¹⁾ (identique à celui de l'indice).

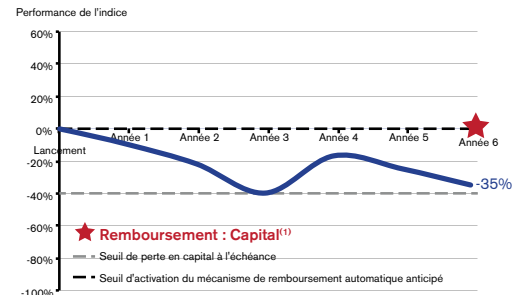
Dans le cas le plus défavorable où, aux 4 dates de constatation annuelle, l'indice clôturerait en baisse par rapport à son niveau d'origine et cèderait la totalité de sa valeur à la date de constatation finale, la perte en capital serait totale et le montant remboursé nul.



SCÉNARIO MÉDIAN

Marché modérément baissier à horizon 6 ans

- De l'année 2 à 5, l'indice clôture, à chaque date de constatation annuelle, en baisse par rapport à son niveau d'origine. Le produit continue donc jusqu'à l'échéance.
- La 6^{ème} année, l'indice clôture à la date de constatation finale en baisse de 35% par rapport à son niveau d'origine, soit au-dessus du seuil de protection du capital. L'investisseur récupère donc à l'échéance **l'intégralité du capital⁽¹⁾**.
- Le taux de rendement brut annualisé est égal à 0%⁽¹⁾ (contre -6,92% pour l'indice).

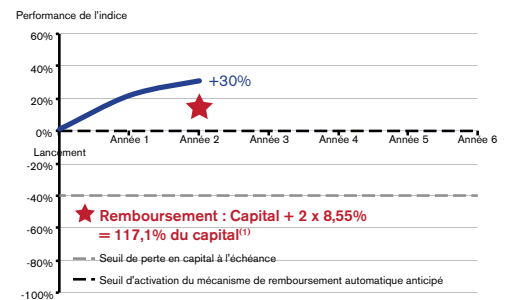


SCÉNARIO FAVORABLE

Marché haussier à court terme

- À l'issue de la 2^{ème} année, l'indice clôture, à la date de constatation annuelle, en hausse de 30% par rapport à son niveau d'origine. Le mécanisme de remboursement anticipé est donc automatiquement activé et l'investisseur reçoit, après 2 ans, le capital + 2 x 8,55% = **117,1% du capital⁽¹⁾**.
- Le taux de rendement brut annualisé est maximum et égal à 8,15%⁽¹⁾ (contre 13,92% pour l'indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains).

Dans le cas d'une hausse modérée de l'indice à une date de constatation annuelle ou à la date de constatation finale par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur engrange un meilleur rendement que celui de l'indice, du fait de la fixation des gains au montant fixe de 8,55% par année écoulée.



(1) Hors frais et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de remboursement.



SIMULATIONS HISTORIQUES

Les simulations sur les données historiques de marché permettent de calculer les rendements qu'aurait eus le produit s'il avait été lancé dans le passé, présentées selon la date de lancement. Elles permettent d'appréhender le comportement du produit lors des différentes phases de marché ces dernières années.

5399 tests ont été réalisés sur des placements semblables à Legal & General Opportunité Europe 2013 (même durée, même indice, même formule de remboursement). Les historiques de cours ont été relevés chaque jour entre le 1^{er} janvier 1987 et le 11 septembre 2013. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

- Dans plus de 99% des cas, l'investisseur aurait récupéré au minimum l'intégralité du capital. Une perte en capital à l'échéance ne se serait donc produite que dans moins de 1% des cas.
- Dans près de 85% des cas, l'investisseur aurait perçu un gain de 8,55% par année écoulée.
- Dans plus de 83% des cas, le produit aurait été remboursé automatiquement par anticipation.
- Dans plus de 73% des cas, l'investisseur aura été remboursé dès la deuxième année, avec le taux de rendement brut annualisé maximum de 8,15%.



AVANTAGES

- À l'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment et si la performance de l'Euro Stoxx 50[®] est positive ou nulle depuis l'origine, l'investisseur reçoit, en plus de son capital initial, un gain de 8,55 % par année écoulée (soit un Taux de Rendement Annuel brut de 7,13% dans ce scénario).
- De l'année 2 à 5, si à l'une des dates de constatation annuelle, la performance de l'indice Euro Stoxx 50[®] depuis l'origine est positive ou nulle, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initial majorée d'un gain de 8,55 % par année écoulée (soit un Taux de Rendement Annuel brut maximum de 8,15%). Ceci peut être considéré comme un avantage en cas de stabilité ou de hausse modérée de l'indice en deçà de 8,15% par année écoulée.
- À l'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, le capital n'est exposé à un risque de perte que si l'indice Euro Stoxx 50[®] a baissé de plus de 40% depuis l'origine.



INCONVÉNIENTS

- Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarii, l'investisseur peut perdre jusqu'à la totalité de son capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance en dehors des dates de remboursement définies ci-après alors que les conditions de déclenchement du remboursement ne sont pas réunies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice Euro Stoxx 50[®] du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Annuel brut maximum de 8,15%).
- Le rendement de Legal & General Opportunité Europe 2013 est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de -40%.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 2 à 6 ans.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement distribués par les actions composant l'indice Euro Stoxx 50[®].
- Dans un contexte de marché fortement baissier (cours de clôture de l'indice toujours inférieur à son niveau d'origine aux dates de constatation annuelle ou inférieur à 60% de son niveau d'origine à l'échéance), aucun gain ne sera versé.



FACTEURS DE RISQUE

- Risque de crédit : en acquérant ce produit, l'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution des prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.



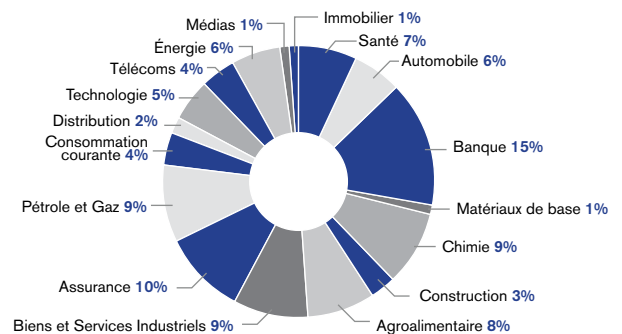
L'INDICE EURO STOXX 50[®] : L'INDICE DE RÉFÉRENCE DES MARCHÉS ACTIONS EUROPÉENS

L'indice Euro Stoxx 50[®], dividendes non réinvestis, est composé des 50 principales sociétés de la zone Euro, sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière ainsi que du nombre de titres disponibles sur le marché. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure économique de la zone Euro et s'est imposé comme la référence des marchés actions européens. Pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site www.stoxx.com.

ÉVOLUTION DE L'INDICE DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 1987



RÉPARTITION SECTORIELLE DE L'INDICE



Événements extraordinaires affectant le (ou les) sous-jacent(s) : ajustement ou substitution - remboursement anticipé du produit : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Source : Bloomberg, le 11 septembre 2013.

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT A DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.



PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Code ISIN	FR0011569979
Forme juridique	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
Distributeur	Legal & General (France) – Legal & General Bank (France)
Émetteur	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale)
Garant du remboursement	Société Générale (Moody's A2, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment. Bien que la formule de remboursement du titre soit garantie par Société Générale, le titre présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.
Valeur nominale	1 000 €
Période de commercialisation	Du 7 octobre 2013 au 2 décembre 2013 (sous réserve de clôture anticipée).
Prix d'achat	99,99% de la Valeur Nominale. Entre le 7 octobre et le 2 décembre 2013, le prix progressera régulièrement au taux annuel de 0,068% pour atteindre 100% (soit 1 000 euros) au 2 décembre 2013.
Éligibilité	Contrat d'assurance vie, contrat de capitalisation et/ou compte-titres
Frais d'entrée	0%
Frais de sortie	0%
Prix de souscription	1 000 €

Commission de distribution	Société Générale paiera à Legal & General, en sa qualité de distributeur, une rémunération annuelle égale à 0,80% maximum du montant des Titres effectivement placés et une rémunération unique égale à 1,5% du montant des Titres effectivement placés à la date d'Émission.
Sous-jacent	Indice Euro Stoxx 50® dividendes non réinvestis (Ticker Bloomberg : <SX5E Index>, Code ISIN : EU0009658145)
Date de constatation initiale	2 décembre 2013
Dates de constatation annuelle	2 décembre 2015 (année 2) ; 2 décembre 2016 (année 3) ; 4 décembre 2017 (année 4) ; 3 décembre 2018 (année 5).
Date de constatation finale	2 décembre 2019 (année 6)
Dates de remboursement automatique anticipé	7 décembre 2015 (année 2) ; 7 décembre 2016 (année 3) ; 7 décembre 2017 (année 4) ; 6 décembre 2018 (année 5).
Date d'échéance	5 décembre 2019 (année 6)
Valorisation	Quotidienne
Cotation	Cote officielle de la Bourse de Luxembourg
Marché secondaire	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du titre avec une fourchette achat/vente de 1%.
Règlement / Livraison	Euroclear France
Code EUSIPA	1260 – Express Certificates

Pour tout renseignement ou pour rencontrer l'un de nos Conseillers Patrimoniaux :

- Appelez le 0 808 80 70 05 (appel gratuit depuis un fixe ou un mobile)
- Connectez-vous sur www.lgfrance.com

AVERTISSEMENT

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs Conseillers Patrimoniaux.

Disponibilité du prospectus : le prospectus relatif à ce titre en date du 2 octobre 2013, approuvé par la CSSF sous le n° de visa C-14715, est conforme à la Directive 2003/71/EC Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement fait par la Directive 2010/73/EU). Le prospectus, ainsi que le résumé du prospectus en français sont disponibles sur le site « prospectus.socgen.com », sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) et/ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse suivante : Société Générale Corporate & Investment Banking - 17 cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex, sur simple demande. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit avant tout investissement dans ce produit.

Commercialisation dans le cadre de l'assurance vie : Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l' « Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Les conditions d'adhésion au dit contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales, la notice d'information et ses annexes. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Restrictions générales de vente : il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers : si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Garantie par Société Générale : le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès du Garant sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Performances sur la base de performances brutes : les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déboulement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique : LES TITRES DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DESIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE NE PEUVENT A AUCUN MOMENT ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (AU SENS DÉFINI DANS LA RÉGULATION S) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS A DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGULATION S.

Avertissement relatif à l'indice : l'indice mentionné dans le présent document (l' « Indice ») n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assume aucune responsabilité à ce titre. L'indice Euro Stoxx 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice.

Legal & General (France)
SA au capital de 15 144 874 € • RCS Paris 338 746 464
Entreprise régie par le Code des Assurances
Legal & General Bank (France)
SA au capital de 8 460 651 € • RCS Paris 341 911 576
Établissement de Crédit N° 14.120
58 rue de la Victoire • 75440 Paris Cedex 09